Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260407-2026_19CM-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept avril deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire
Date de la convocation : 02/04/2026 adressée par voie électronique le 02/04/2026 et affichée en mairie le même jour
Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Présents : 14 ; Votants : 14
Étaient présents : MM. et Mmes Bernadette LETANOUX, Stéphane PRULHIÈRE, Brigitte NICOLAS, Sébastien SALIOU, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, M. Armel DENIS Fabien ALIX, Nadège LESSIRARD, Betty CADOT, Carmen MAUDET, Yannick DANIEL, Mathieu JEANNIN, Aglaé DE GRAAF.

N° 19-2026- AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2025 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES ;

Rapporteur : Mme Brigitte NICOLAS, adjointe

Exposé :
L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération 43-2023 du 6 septembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 ;
Vu la délibération 15-2025 du 1er avril 2025 portant présentation et vote du Budget Primitif 2025 du budget principal et des budgets annexes Camping et Lotissement des Ondes ;
Vu la proposition de la commission finances en date du 09 février 2026 :
Vu la reprise anticipée de résultats adoptée en date du 24 février par la délibération n°01-2026
Vu les résultats des COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 tels que présentés par la délibération n°33-2026 :
Il est proposé l'affectation définitive des résultats 2025 tels que ci-dessous :

Budget principal :

Affectation définitive du résultat 2025	Excedent de fonctionnement capitalisé (R1068)	150 000,00
	Excedent de fonctionnement reporté (R002)	86 696,06

Budget annexe Camping :

Affectation définitve du résultat 2025	Excedent de fonctionnement capitalisé (R1068)	0,00
	Excedent de fonctionnement reporté (R002)	239 086,89

Budget annexe Lotissement des Ondes :

Affectation définitive du résultat 2025	Excedent de fonctionnement capitalisé (R1068)	0,00
	Excedent de fonctionnement reporté (R002)	1,00

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260407-2026_19CM-DE

Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans les budgets primitifs 2026 principal et annexes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour),
- CONSTATE et APPROUVE l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2025 des budgets primitifs principal et annexes comme indiqué ci- dessus.
- DONNE pouvoir à Madame le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Brigitte NICOLAS

Le maire,
Bernadette LETANOUX

MAIRIE DE ST-BENOIT-DES-ONDES (Ille-et-Vilaine)